



Commune d'Avully

**Séance du Conseil municipal du jeudi 11 avril 2019
Procès-verbal n°280**

Présent-e-s : M. Philippe Tièche (président)
M. Pascal Dethiollaz (vice-président)
Mme Stéphanie Papaioannou (secrétaire)

M. Mickael Batista Da Silva
M. Cyril Baudin
M. Sylvain Fuser
Mme Magali Besse Giorgi
M. Daniel Fuchs
Mme Natacha Gonzalez
Mme Verena Jendoubi
Mme Corinne Maison
M. Vincent Mottet
Mme Anne Rieder
M. Pierre Sutter

Exécutif : M. René Riem, Maire
Mme Annick Maison, adjointe
Mme Maria Scheibler, adjointe

Excusée : Mme Cecilia Schäfer

Verbaliste : M. Fabrice Losego

Ordre du jour :

1. Approbation du PV n° 279 de la séance du Conseil municipal du 21 mars 2019
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du maire et des adjointes
4. Distribution et présentation des comptes 2019
5. Questions orales / écrites
6. Divers

Questions du public

Le président ouvre la séance à 19h30.

M. Dethiollaz corrige une erreur dans l'ordre du jour : il s'agit de la présentation des comptes 2018, et non pas de ceux de 2019.

1. Approbation du PV n° 279 de la séance du Conseil municipal du 21 mars 2019

Le procès-verbal n° 279 est approuvé à l'unanimité moins 1 abstention.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Pas de communications.

3. Communications du maire et des adjointes

Mme Maison signale :

- qu'une consultation publique s'est ouverte le 25 mars et durera jusqu'au 31 mai, en vue de la révision du plan directeur cantonal des Gravières.

Mme Scheibler signale :

- que lors de son AG du 1^{er} avril, le Jardin Robinson, a tenu à remercier la commune pour la réévaluation du montant de la subvention, qui lui a permis d'ouvrir plus longtemps le vendredi soir afin d'accueillir les jeunes.
- qu'une membre de l'Aspada a interpellé la commune pour demander de ne plus procéder au lâcher de ballons lors des Promotions, ces ballons, même biodégradables, étant très problématiques pour la faune et la flore.
- que les TSHM effectuent, en plus du local, une tournée le vendredi soir. Ils ont également organisé une ouverture lundi soir dernier au local de judo afin d'accueillir les jeunes d'Avully, une activité qui est destinée à se répéter désormais chaque lundi.

M. Riem signale :

- que les travaux pour le système de lutte contre le feu « Vulcain », sur la place d'armes d'Epeisses, vont débuter le 1^{er} mai et dureront 12 mois.
- que les dates pour les élections municipales de 2020 ont été arrêtées au 15 mars pour le 1^{er} tour des exécutifs et des Conseillers municipaux, et au 5 avril pour le 2^{ème} tour des exécutifs.
- qu'initialement prévue le 22 juin prochain, le départ à la retraite du Capitaine F. Bieri sera célébré lors de la soirée de remerciement de novembre, la date initiale ne convenant pas au principal intéressé.
- aux membres délégués du Conseil municipal que le rendez-vous avec M. Antonio Hodgers a toujours lieu ce lundi 15 avril à 14 heures.

4. Distribution et présentation des comptes 2019

M. Riem indique que le nouveau système comptable MCH2 est entré en vigueur, qui rend plus complexe la lecture des comptes. On trouvera dans les comptes de cette année les résultats constitutifs liés au patrimoine financier. Les immeubles locatifs

avaient, en 2017 et 2018, engendré une augmentation du budget de fonctionnement de plus de CHF 1'500'000.-. Egalement, la modification de la loi sur la banque cantonale intervenue en 2016 a nécessité une convention signée entre les actionnaires des entités publiques. Il en résulte une dissociation des actions détenues, en deux parties, inaliénable et aliénable, avec des conséquences non négligeables sur les comptes de la commune. Enfin, le compte d'exploitation de charges et de revenus financiers est de CHF 1'409'073.- Les comptes 2018 bouclent avec un excédent de revenus de CHF 3'086'868.-, résultats mirobolants dus notamment à la fiscalité globale en hausse, ainsi qu'à la valorisation du patrimoine financier – les inaliénables de la BCGE – pour un montant de CHF 1'265'000.-.

5. Questions orales / écrites

Mme Papaioannou souhaite que la commune étudie la possibilité de limiter la vitesse à 30 km/h au chemin des Meurons, devant l'école. **M. Fuser** propose de débattre de cette question lors d'une la commission des espaces publics, routes et environnement.

Mme Corinne Maison demande s'il serait possible de bloquer l'accès aux voitures vers les villas des 1 au 27 rte d'Epeisses depuis le passage pour piétons (entre la Poste et la déchetterie). Elle a en effet constaté que des véhicules empruntent ce cheminement réservé aux piétons pour aller se parquer devant les villas. **M. Dethiollaz** estime qu'un potelet devant le passage pour piétons réglerait le problème.

Mme Maison confirme qu'il y a effectivement un souci à cet endroit. **M. Dethiollaz** estime qu'il n'est pas utile de voter sur ce sujet, l'exécutif le prendra ou non en compte et décidera d'intervenir si besoin est. **Mme Maison** indique qu'elle s'en occupera. **M. Fuser** informe qu'il participera prochainement, en tant que délégué de la commission des espaces publics, routes et environnement, à l'inspection des trottoirs à Gennecy, en compagnie de Mme Maison et du technicien communal. Il suggère d'en profiter pour aborder ce point à cette occasion.

M. Dethiollaz propose de fusionner la commission feu et la commission sécurité, les deux commissions ayant souvent des sujets en commun. Dans de nombreuses communes, ces deux commissions n'en forment d'ailleurs qu'une seule. La composition de la nouvelle commission sera dévoilée lors de la prochaine séance du Conseil municipal et il est d'ores et déjà proposé de confier sa présidence à Stéphanie Papaioannou, actuelle présidente de la commission feu.

Cette proposition de fusion est acceptée à l'unanimité.

Mme Besse Giorgi rapporte une remarque d'une piétonne qui s'est trouvée nez à nez avec une moto ayant semble-t-il gravi le trottoir sur la route du Moulin-Roget, en direction de Gennecy. Elle demande s'il ne serait pas possible de rehausser le trottoir à cet endroit, en arguant qu'il était plus haut avant la construction du dos d'âne. **Le président** répond qu'il lui semble difficile de sécuriser tout le village, et qu'il y aura toujours des gens pour braver les interdits. Après avoir rappelé que cette portion de route appartient au domaine public cantonal, **M. Baudin** indique que des aménagements en faveur des personnes à mobilité réduite vont précisément être entrepris, et qu'il est donc au contraire envisagé de réduire la hauteur des trottoirs au droit des passages piétons. Au vu des arguments invoqués, le Conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette requête.

6. Divers

Mme Papaioannou exprime son désaccord avec la demande de l'Aspada de supprimer le lâcher de ballons aux Promotions, pour la raison que les enfants apprécient beaucoup cet événement. Ce n'est pas parce que deux ou trois personnes de l'Aspada n'aiment pas les ballons qu'il faut en priver les enfants de la commune, selon elle. **M. Fuser** indique que si les enfants aiment les ballons, ils aiment aussi leur planète. **M. Dethiollaz** répond à son tour que les parents qui aiment leur planète n'amènent pas leurs enfants à l'école en voiture. **Le président** indique que cette manifestation ne se tient qu'une fois par an, et que par ailleurs, cette question de ballon ne lui paraît pas bien grave.

Le maintien du lâcher de ballons aux Promotions est accepté par 10 oui et 3 abstentions.

M. Batista Da Silva demande s'il serait possible d'installer une piste d'athlétisme autour du terrain de foot d'Avully. **Le président** répond que tout est toujours possible, mais que cela nécessiterait de commander une étude. **M. Fuchs** relève que le terrain de foot n'est déjà pas aux normes, qu'il est trop étroit et que la construction d'une piste en réduirait encore la surface puisqu'il est situé entre, d'un côté, un fort talus et, de l'autre, le Jardin Robinson. **M. Fuser** précise encore que même si des travaux étaient envisagés, rogner sur un tel talus et chercher à gagner de la surface aux abords du Jardin Robinson nécessiterait des moyens considérables (par des ouvrages de soutènement, par exemple) que la commune ne peut pas se permettre. **M. Baudin** n'est pas contre l'idée d'une piste, mais il lui semble que l'endroit est mal choisi. D'autre part, il estime possible d'utiliser le terrain de foot pour s'entraîner à la course. **Le président** remarque que l'utilité du terrain de foot est la question sous-jacente à ce débat. **Mme Maison** rappelle que la commune a mis des moyens dans la nouvelle pelouse du terrain de foot, et que le FC Donzelle se montre satisfait de pouvoir y faire jouer ses juniors dans de bonnes conditions. Elle se demande, sur le fond, qui serait susceptible d'utiliser une telle infrastructure. **M. Batista Da Silva** comprend les arguments et demande alors si cela pourrait être envisagé ailleurs. Il pense également à la mise en œuvre d'*urban training*, comme il a été fait mention dans des échanges sur le groupe WhatsApp du Conseil municipal. **Mme Besse Giorgi** indique que c'est un sujet qui revient souvent dans les discussions, à savoir le manque d'un endroit mieux aménagé pour les enfants et les adolescents, ou encore d'un espace approprié au bon déroulement de la journée sportive de l'école. Elle propose d'aborder ce sujet en commission. **M. Fuser** indique que la place en bas de Gennecy est déjà considérée comme un terrain multisports, et que par ailleurs, il existe déjà des infrastructures assimilables à de l'*urban game* sur la commune, telles que le terrain de football, celui de basket ou la piste de skateboard. Les informations circulant sur le groupe WhatsApp du Conseil municipal ne concernaient nullement des installations d'*urban training*, mais faisaient référence à un site pour la location de matériel de jeu. **M. Fuser** termine enfin en rappelant que la commune a également la chance de disposer d'espaces verts à profusion où il est possible de s'entraîner avec un peu d'imagination, sans avoir nécessairement besoin d'installations d'*urban training*. **M. Batista Da Silva** indique qu'une piste d'athlétisme ou des installations d'*urban training* aurait au moins l'avantage de relancer l'Avully Athletic Club, lequel cherche actuellement à se redynamiser. **Mme Besse Giorgi** estime que de nouvelles infrastructures serviraient grandement les jeunes couples avec de très jeunes enfants, ainsi que les petits des écoles, disons de 4 à 12 ans, pour qui il existe peu d'espace sécurisé dans la commune pour l'activité sportive et ludiques. **Le président** estime pour sa part que cette problématique vaut la peine d'être discutée, et que cette discussion autour des infrastructures sportives et de loisirs dans la commune devrait avoir lieu au sein d'une commission culture et sports. **M. Baudin** indique qu'il vaudrait alors la peine de

ressortir des études déjà faites concernant l'aménagement de la zone sportive autour du terrain de foot. **Mme Maison** indique que les TSHM ont eux aussi proposé d'installer des infrastructures d'*urban training* afin d'occuper les jeunes, tout en sachant que ces activités pourraient aussi intéresser les adultes. Elle approuve la tenue d'une commission pour en discuter.

M. Dethiollaz souhaite réagir concernant des devoirs donnés par une maîtresse de l'école d'Avully à des enfants de 9 à 10 ans, dont le sujet était les pompiers, leçon qui mentionne des numéros de téléphone français pour les pompiers, la police ou les secours, numéros non valables en Suisse. Il suffisait, à son avis, de modifier ces chiffres pour que ces informations puissent être utiles, sachant que des efforts sont régulièrement entrepris pour que les numéros d'urgence soient connus du plus grand nombre. Il a interpellé l'école à ce propos et encourage la mairie à en faire de même.

Le président indique un article paru dans le Courrier du mercredi 3 avril, lequel rapporte une initiative intéressante de la part de la commune neuchâteloise de Milvignes, à savoir un appel à la réaction nationale pour s'opposer aux fermetures des offices postaux, sous la forme d'un courrier envoyé aux communes suisses. Le Conseil communal de Milvigne invitait les communes suisses à réagir auprès du Conseil fédéral, soit de manière concertée, soit individuellement. Plus de 50 communes ont répondu à l'appel. Il aimerait donc savoir si la commune d'Avully a reçu ce courrier, cas échéant si cette démarche avait été menée. **M. Riem** répond qu'il n'a pas reçu cette information mais précise qu'il a suivi une émission sur la RTS qui abordait cette initiative. **Le président** se demande si un mouvement communal au niveau du pays ne pourrait pas convaincre la Poste de suspendre son programme de fermeture. **M. Fuser** approuve largement la proposition contenue dans l'intervention de M. Tièche, et il rappelle que des publicités de la Poste ont récemment été distribuées dans les boîtes aux lettres ventant les services de cette dernière. Il estime que cette action de promotion quelque peu déplacée mériterait une réaction de la part de la commune. **M. Baudin** confirme que des agents postaux sonnent actuellement aux portes, probablement dans le cadre d'une campagne de communication, et il soutient à son tour la proposition de M. Tièche de suivre l'initiative de la commune de Milvignes. **Le président** réaffirme sa proposition demandant à la mairie de faire le nécessaire en écrivant au Conseil fédéral selon le modèle fourni par cette commune. **M. Dethiollaz** propose d'en informer les deux communes partenaires d'Avully dans ce dossier, Meinier et Veyrier.

Cette double-proposition est acceptée à l'unanimité.

Le président demande que le groupe WhatsApp du Conseil municipal ne soit utilisé que pour faire circuler des informations concernant des problématiques touchant le Conseil municipal. De même, il lui semble inutile de répondre systématiquement à tous les messages avec des messages de type « Salut » ou « Merci ». Il suggère que soit créé un groupe d'«amicale du Conseil municipal » dans lequel les échanges plus informels auraient tout à fait leur place. **Mme Jendoubi** rappelle qu'il est possible de répondre à un message sans que tout le groupe en soit informé.

M. Fuser tient à remercier la mairie pour la célérité des travaux conduits par les SIG sur le passage pour piétons et le chemin descendant sur la route d'Epeisses.

La séance est levée à 20h15.

Le Président

La Secrétaire